

## Compte rendu de la réunion annuelle des délégués départementaux AFEM octobre 2011

Les deux réunions du jeudi 13 et du samedi 15 octobre 2011 ont connu un indiscutable succès. Quarante délégués étaient présents et ont activement participé à des discussions intéressantes et fructueuses. Il est regrettable cependant que les délégués de départements peu actifs n'aient été que très peu représentés, certains absents n'ayant même pas pris la peine de répondre à nos différents courriers...

Grâce aux efforts de tous le nombre de départements sans délégué AFEM est actuellement de 5 :

Cantal, Charente-Maritime, Gers et Loir et Cher. Le cinquième, le département de la Drôme sera peut-être pourvu prochainement.

Pour introduire la réunion, le Professeur PASSA a fait un rapide survol de la situation de l'AFEM. Elle est globalement satisfaisante avec des résultats financiers stables malgré la crise.

Deux points méritent cependant d'être soulignés :

- **Les médecins donateurs** à titre individuel sont essentiellement des médecins libéraux, de sexe masculin et âgés. Compte tenu de la démographie médicale actuelle : féminisation accélérée du corps médical et désaffectation de l'exercice libéral, ce point est préoccupant.. Il faut poursuivre nos efforts de communication vers les femmes médecins, les médecins salariés, notamment hospitaliers et les médecins les plus jeunes. En ce qui concerne les femmes, la situation s'améliore, elles étaient 7 % il y a 5 ans, alors qu'elles sont de l'ordre de 30% pour les médecins donateurs en 2011. Il faut poursuivre nos efforts vers ces médecins au niveau du siège et des départements.
- Ceci est d'autant plus indispensable que l'AFEM **est de plus en plus sollicitée** par des familles médicales en difficulté, dont la situation financière est de plus en plus catastrophique. Malgré d'indiscutables progrès, la notoriété de l'AFEM demeure insuffisante, car certaines familles dans le besoin ne nous contactent pas ou le font avec un grand retard.

Pour faire mieux connaître l'AFEM, le rôle des délégués départementaux demeure crucial. 3 points ont fait l'objet de longues discussions :

1. Les rapports des délégués avec les Conseils Départementaux de l'Ordre,
2. Les rapports des délégués avec les familles à aider ou aidées,
3. Les rapports des délégués avec le siège parisien.



## Les rapports des délégués avec les Conseils Départementaux de l'Ordre,

Ils sont très variables d'un département à l'autre. Ils sont habituellement très bons lorsque le délégué est lui-même membre du Conseil de l'Ordre. Environ 50% des délégués inscrits sont membres de leur Conseil départemental.

Les difficultés qui persistent sont :

- L'information rapide sur les familles à aider pour obtenir une information rapide, il est capital d'avoir de bonnes relations avec la secrétaire administrative à laquelle le délégué devrait faire une visite une fois par an ou lui téléphoner ( ?)-----).
- Certains Conseils Départementaux refusent toujours d'assurer la diffusion annuelle de notre appel de dons : 24 en 2011. Mais la situation s'améliore pour 2012, les départements suivants ont accepté de le diffuser :

Ardèche, Corse du Sud, Haute Corse, Doubs, Puy de Dôme, Hautes Pyrénées, le Vaucluse, les Hauts de Seine ;

Si votre département ne diffuse pas l'appel de dons, il faut essayer de comprendre pourquoi. Après analyse de la situation, contactez-moi afin que nous puissions entreprendre des démarches conjointes.

Notre objectif doit être d'obtenir une couverture nationale. Nous pouvons, nous devons y parvenir.

**Pour améliorer la notoriété de l'AFEM**, il faut être présent dans le bulletin du conseil départemental de l'ordre et/ou sur le site internet.

Les bulletins papier disparaissent progressivement, mais le nombre de sites internet ne cesse d'augmenter. Il faut que les délégués obtiennent que l'AFEM soit présente sur le site internet du conseil départemental de l'ordre.

Pour rédiger un texte, vous trouverez sur le site de l'AFEM tous les éléments utiles et nécessaires pour rédiger un message clair et percutant. Si vous obtenez l'accord pour une information internet sur l'AFEM, mais si vous êtes inquiet à l'idée de rédiger vous-même un texte, n'hésitez pas à faire appel à nous, en nous indiquant le nombre de lignes souhaité.

## Les rapports avec les familles à aider

Globalement, il n'y a pas de problème majeur, certains rares cas particuliers sont anecdotiques.

La démarche du Docteur Saugier (Cher) mérite d'être connue :

Lorsqu'il apprend le décès ou l'invalidité prolongée d'un confrère et donc les difficultés de la famille, il adresse un courrier, puis, une semaine après, par téléphone, il essaie de connaître la situation financière et, si nécessaire, il propose les services de l'AFEM et une aide pour



*Joindre : l'annuaire, la brochure AFEM la liste des Ass retraités donateurs*

remplir le questionnaire initial à adresser au siège parisien. Une telle démarche facilite grandement la relation entre l'AFEM et la famille à aider.

## Les rapports avec les familles aidées

Le rôle de l'AFEM ne se limite pas à envoyer des chèques. Le soutien moral, psychologique demeure une priorité de notre association. Les bénévoles du siège y consacrent beaucoup de temps.

Mais les délégués départementaux ont également un rôle capital à jouer. La situation financière, morale, peut évoluer, elle peut s'améliorer, elle peut se dégrader. Toutes ces informations que l'on peut recueillir à l'occasion d'une visite à domicile, par un appel téléphonique doivent être transmises au siège afin que nous adaptions si nécessaire notre soutien financier et moral.

## Les rapports avec le siège

La très grande majorité des délégués présents signale qu'ils sont excellents et tous ont souligné leur admiration pour le remarquable travail des bénévoles du siège.

Néanmoins, il existe quelques difficultés de communication :

Il est arrivé que des familles soient aidées après un contact direct avec le siège et que le délégué départemental apprenne avec retard l'existence de telle famille.

Ceci est tout à fait anormal. Désormais, les délégués seront immédiatement informés, lorsqu'une famille, non passée par son canal, bénéficiera d'un soutien de l'AFEM.

Parallèlement à vos efforts vis-à-vis des Conseils Départementaux, nous faisons également des démarches auprès du président ou Trésorier de tel ou tel conseil départemental de l'ordre. Ces contacts se font habituellement par lettre ou par mail. Vous n'en êtes pas toujours informé, ceci est également anormal. Dans de telles situations, le délégué départemental recevra le double de ces échanges.

Les trois grands chapitres ayant été largement discutés, différentes questions ont été abordées.

## Questions diverses

Une nouvelle brochure « connaître l'AFEM » actualisée et plus performante est disponible depuis quelques jours. Un exemplaire a été remis aux délégués présents. Tous, vous pouvez en demander (en nombre raisonnable) au secrétariat (Madame Duportal) pour vous aider dans votre travail sur le terrain.

Un annuaire actualisé de tous les délégués départementaux de l'AFEM a été remis aux présents. Ce document est joint à ce compte-rendu.



*Joindre : l'annuaire, la brochure AFEM la liste des Ass retraités donateurs*

A ce propos, un certain nombre de corrections d'adresses mail ou numéros de téléphone ont été faites sur place par les délégués présents. Si vos coordonnées (portable électronique.. )ont changé, faites-le savoir au secrétariat. Ceci est très important pour améliorer la communication entre nous.

Le modèle de l'appel de dons 2012 a été revu soigneusement par les délégués présents et, à partir du projet initial, des modifications ont été apportées.

Les associations de médecins retraités(membres de la FARA) nous fournissent chaque année des ressources non négligeables, vous en trouverez ci-joint la liste.De tels dons ont été suscités essentiellement par des délégués AFEM également membres de telles associations. Il serait bon que le nombre de ces associations qui font un don puisse augmenter. Voyez ce que vous pouvez faire dans ce domaine.

### Les dons des Conseils Régionaux

Ils ont été également obtenus par des délégués départementaux AFEM, membres de ces conseils régionaux.

Leur nombre augmente régulièrement :

2	en 2009
4	en 2010
6	en 2011-10-19

Si vous êtes membre d'un conseil régional ou si un de vos amis (très cher) en fait partie, essayez d'obtenir qu'un don soit fait à l'AFEM.

Chers amis, la très grande majorité d'entre vous fait, au niveau de son département, un travail remarquable dont je les remercie très sincèrement en mon nom et au nom de toutes les familles médicales que nous avons pu aider, près de 400 en 2011.

Certains délégués, âgés, malades, usés par de longues années de bénévolat, n'ont peut-être plus le courage ou la volonté de faire face à toutes les tâches que je vous confie. Si vous souhaitez passer la main, faites-le moi savoir, essayez de trouver et de former un remplaçant ou une remplaçante. De telles successions ont lieu tous les ans à plusieurs reprises avec succès.

L'AFEM doit faire face à des demandes de plus en plus nombreuses et pressantes, elle ne pourra continuer à le faire que si tous, au niveau du siège et au niveau du département sommes convaincus de la nécessité et de la valeur de notre travail. Ceux qui ont participé à la remise des bourses dans les locaux prestigieux de l'Académie de Médecine, en ont été convaincus, j'en suis certain.

Bon courage à tous et merci !

